

serait difficile, sinon impossible, à faire en ce temps-là à Lyon, où la liberté du travail était à peu près entière, surtout dans une branche de l'art qu'on peut regarder comme la plus étroite et dont la culture a été toujours et partout relativement rare.

La politique libérale, qui servit si bien les intérêts de la ville et qui seule put longtemps les servir, paraît avoir été pratiquée de tout temps. Elle fut accentuée par l'établissement des foires, et les anciens rois, pour ce qui dépendit d'eux, accordèrent et renouvelèrent, par un privilège spécial et formel, « la liberté du commerce et franchise aux Ouvriers et Artisans ». C'était donner à ceux-ci l'indépendance personnelle, c'était la liberté du travail. Ces lettres patentes plusieurs fois renouvelées, qui furent une exception en France, furent même confirmées par les déclarations du roi de 1641 et de 1661, que l'esprit du Consulat lyonnais avait inspirées; Colbert les respecta.

Nous essaierons de montrer quelque jour comme est fautive la prévention qui règne contre l'esprit et le tempérament du peuple lyonnais en matière d'art. Les travaux de cet ordre n'ont certes pas fait défaut; les aptitudes et les entraînements de cette population ont répondu toujours aux besoins inséparables de ses entreprises, de ses progrès et de ses prospérités. Mais tout a eu à Lyon, dans cette direction, un caractère très particulier. C'est dans l'histoire politique, comme dans l'histoire économique, de la ville qu'il faut chercher l'explication de singularités qu'on n'a pas voulu voir ou qu'on a niées par une étrange méprise.

Dans les deux siècles et demi dont il s'agit, du milieu